

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FENOX

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: BE2024-0010

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0031025-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
4.2. Description de l'utilisation	8
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	10
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. AUTRES INFORMATIONS	11

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FENOX PHOBI FENOX ETOF 300 CONCENTRATE ETOFENPROX 300 CONCENTRATE INSECTICIDE 300 C&F CONCENTRATE
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation		BE2024-0010
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031025-0000
Date de l'autorisation		27/03/2024
Date d'expiration de l'autorisation		29/11/2027

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	LODI SAS site 1 PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Étofenprox
Nom du fabricant	MITSUI CHEMICALS CROP & LIFE SOLUTIONS, INC.
Adresse du fabricant	NIHONBASHI DIA BUILDING, 1-19-1, NIHONBASHI 103-0027 CHUO-KU, TOKYO Japon
Emplacement des sites de fabrication	MITSUI CHEMICALS CROP & LIFE SOLUTIONS, INC. site 1 OMUTA WORKS, 30 ASAMUTA-CHO, OMITA 836-8610 FUKUOKA Japon

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Étofenprox	3-phenoxybenzyl-2-(4-ethoxyphenyl)-2-methylpropylether	substance active	80844-07-1	407-980-2	29,34

2.2. Type(s) de formulation

EC Concentré émulsionnable

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P260: Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>P263: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Professionnels – Insectes rampants, y compris les cafards, et les insectes ravageurs des denrées stockées

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: Insectes rampants, y compris les cafards Nom commun: autre: Insectes rampants, y compris les cafards Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Insectes rampants, y compris les cafards Nom commun: autre: Insectes rampants, y compris les cafards Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: Blattella germanica Nom commun: autre: Insectes rampants dont blattes Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Blattella germanica Nom commun: autre: Insectes rampants dont blattes Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: Blatta orientalis Nom commun: autre: Insectes rampants dont blattes Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: Blatta orientalis Nom commun: autre: Insectes rampants dont blattes Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Tribolium confusum Nom commun: autre: Insectes ravageurs des denrées stockées Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Sitophilus oryzae Nom commun: autre: Insectes ravageurs des denrées stockées Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Rhyzopertha dominica Nom commun: autre: Insectes ravageurs des denrées stockées Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Oryzaephilus surinamensis Nom commun: autre: Insectes ravageurs des denrées stockées Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: Lasioderma serricorne Nom commun: autre: Insectes ravageurs des denrées stockées Stade de développement: larves</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur des bâtiments (collectivités, IAA, maisons privées)</p>

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation de surfaces
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0.5 mL/m ² Dilution (%): 0,5 mL de produit dans 50 mL d'eau par m ² Nombre et fréquence des applications: 0,5 ml/m ² Le produit est utilisé dilué dans l'eau à raison de 0,5 mL de produit dilué dans 50 mL d'eau pour 1 m ² . Le taux de dilution de 1% correspond à la dissolution de 1 sachet (5 ml) dans 500 ml d'eau (ce volume couvre la surface de 10 m ²) et que 50 ml du produit ainsi dilué doivent être appliqués sur 1m ² . L'effet biocide apparaît en quelques minutes. L'efficacité résiduelle est de 2 semaines lorsqu'il est appliqué contre les insectes ravageurs des denrées stockées et jusqu'à 12 semaines contre les cafards. 2 applications maximum par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon plastique : PEHD, PET ou PEHD/EVOH* : jusqu'à 1 L Sachets hydrosolubles en PVA de 5 mL, 10 mL ou 25 mL conditionnés en boîte PS : jusqu'à 250 mL (50 sachets de 5 mL, 25 sachets de 10 mL ou 10 sachets de 25 mL). *EVOH = Ethyl vinyle alcool - PVA = Polyvinyle alcool

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Eviter l'usage exclusif et répétitif d'insecticides du même sous-groupe chimique. Selon le classement des modes d'action de l'IRAC (Insecticide Resistance Action Committee), l'etofenprox fait partie du sous-groupe 3A.
- Alternier des produits contenant des substances actives ayant des modes d'actions différents (i.e. avec un classement IRAC différent).
- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées, qui peuvent être un refuge pour les organismes cibles, telles que derrière ou sous le réfrigérateur, sous l'évier, ou sous le four ou le chauffe-eau, dans les trous et les fissures.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de mélange et de chargement.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison imperméable et un masque respiratoire (APF 4) pendant la phase de pulvérisation du produit.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les l'information sur le produit) et une combinaison enduite pendant le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Pulvérisation – Professionnels – Punaises de lit

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Cimex lectularius Nom commun: autre: Punaise de lit Stade de développement: adultes Nom scientifique: autre: Cimex lectularius Nom commun: autre: Punaise de lit Stade de développement: nymphes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur des bâtiments (collectivités, IAA, maisons privées)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation de surfaces
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0.5 mL/m ² Dilution (%): 0,5 mL de produit dans 50 mL d'eau par m ² Nombre et fréquence des applications: 0,5 ml/m ² . Le produit est utilisé dilué dans l'eau à raison de 0,5 mL de produit dilué dans 50 mL d'eau pour 1 m ² . Le taux de dilution de 1% correspond à la dissolution de 1 sachet (5 ml) dans 500 ml d'eau (ce volume couvre la surface de 10 m ²) et que 50 ml du produit ainsi dilué doivent être appliqués sur 1m ² . Une deuxième application est nécessaire après 15 jours. L'éradication est obtenue une semaine après la deuxième application. L'effet biocide apparaît en quelques minutes. L'efficacité résiduelle est de 12 semaines lorsqu'il est appliqué contre les punaises de lit. 2 applications maximum par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon plastique : PEHD, PET ou PEHD/EVOH* : Jusqu'à 1 L Sachets hydrosolubles en PVA de 5 mL, 10mL ou 25mL conditionnés en boîte PS : jusqu'à 250 mL (50 sachets de 5 mL, 25 sachets de 10 mL ou 10 sachets de 25 mL). *EVOH = Ethyl vinyle alcool - PVA = Polyvinyle alcool

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Eviter l'usage exclusif et répétitif d'insecticides du même sous-groupe chimique. Selon le classement des modes d'action de l'IRAC (Insecticide Resistance Action Committee), l'etofenprox fait partie du sous-groupe 3A.
- Alternier des produits contenant des substances actives ayant des modes d'actions différents (i.e. avec un classement IRAC différent).
- Le produit doit être appliqué sur des surfaces restreintes non régulièrement lavées, qui peuvent être un refuge pour les punaises de lit, telles que sur le sommier, les pieds de lits, sous les meubles, le long des plinthes, derrière la tête de lit, sur le mur derrière le lit et les meubles, et dans les trous et fissures.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de mélange et de chargement.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison imperméable et un masque respiratoire (APF 4) pendant la phase de pulvérisation du produit.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les l'information sur le produit) et une combinaison enduite pendant le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.
- Pour la literie, l'application doit être restreinte au cadre de lit et au sommier.
- Ne pas appliquer sur le matelas, le linge de lit et les oreillers.
- Le matelas, le linge de lit et les oreillers doivent être traités par d'autres méthodes.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Ne pas nettoyer les surfaces avant la fin du traitement (jusqu'à 12 semaines selon les organismes cibles).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Dissoudre toujours les sachets entiers pour l'application.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Le produit ne doit pas être appliqué dans des zones accessibles aux enfants et aux animaux domestiques.
- Si le produit est appliqué dans des pièces accessibles aux enfants, les enfants ne doivent pas avoir accès à la zone traitée jusqu'à la fin du traitement et au nettoyage de celle-ci.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées alimentaires et boissons destinés à l'alimentation humaine ou animale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'EXPOSITION PROUVEE OU SUSPECTEE : consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Appeler un centre antipoison (070 245 245) ou un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la réglementation nationale et régionale.
- Ne pas rejeter les produits non utilisés dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 3 ans dans l'emballage commercial

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-